

Quelle école voulons-nous ?

Attaques, offensives gouvernementales, défense, tactiques, arsenal de réformes... Le vocabulaire martial est à la mode, semble-t-il, et les médias le relaient sans cesse. Très inquiétant, car ce vocabulaire s'applique à la relation entre l'état et ses fonctionnaires, entre la république et son école. On assiste à une série de réformes (ou d'annonces de réformes) sur la fonction publique et l'éducation nationale et on a l'impression que la France se tire une balle dans le pied ! Car si l'on cherche la cohérence des projets de lois, rapports et réflexion sur ces domaines, on constate l'abandon de toute solidarité nationale. Sélection et réussite

individuelle sont mises en avant dans cette "école moderne" qu'on nous vante, avec en plus des programmes passéistes et incohérents. Elle condamne les élèves en difficulté, par la disparition des réseaux d'aide (RASED), la réforme des bacs professionnels, la suppression des groupes, des dédoublements, des classes passerelles, des projets collectifs. La suppression de la carte scolaire et la mise en concurrence des établissements viennent renforcer la ségrégation sociale. Si l'école de la République n'est plus un lieu de mixité sociale, de partage, d'échange - ou si elle ne cherche plus à l'être, on connaît les difficultés actuelles ! - , à quel moment et en quel lieu peut-on apprendre à vivre ensemble ? Quelle école voulons-nous et pour quelle société ?

A l'heure du chacun pour soi, cette question est d'une douloureuse actualité ; à nous d'y répondre par nos actions et nos réflexions.

SOMMAIRE

• 1^{er} DEGRÉ :

- > **Les programmes**
- > **Les 2 heures**
- > **On s'en fiche pas !**
- > **CTPD et CDEN...**

• 2nd DEGRÉ :

- > **Catastrophe naturelle dans un lycée : la DHG a frappé !**
- > **CTPD collèges...**
- > **Statut : le chantier**

• INFO GÉNÉRALE :

- > **Pochard, le rapport !**

• INFOSUD :

adhésion, contacts



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Directeur de la publication :

Gildas Thomas.

Bimestriel, abonnement : 8€.

Journal réalisé par les adhérents de
Sud Education, imprimé et plié par eux.

ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305

Site : sudeducation50.free.fr/

Ruptures tout azimut !

Heures du "samedi" :

ce qui se précise derrière un flou apparent

Le « relevé de conclusion commun pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés à l'école primaire » signé par deux syndicats du premier degré, est censé « préciser » la nouvelle répartition horaire du service des enseignants.

Le volume horaire des enseignants est inchangé à **972 h** sur 36 semaines. Soit **864 h** annuelles devant la classe (24 h hebdomadaires) et **108 h** en dehors de ce temps de présence: 6 h de conseils d'écoles (inchangé), **18 h** d'animations pédagogiques et de formation au lieu de 12h, **24 h** de travaux en équipes et relations avec les parents, et **60 h** « consacrées à des actions directes auprès des élèves en difficulté et au temps d'organisation correspondant. » Pour rappel, les « bénéficiaires » de ce dispositif sont évalués à 15% de la totalité des élèves.

A défaut, les heures qui ne seraient pas utilisées pour des interventions auprès d'élèves seraient consacrées au renforcement du temps de formation hors temps de classe.

Malgré ce « saucissonnage » apparemment précis, il y a toujours un flou complet puisque les 60 h d'action « directe » sur les élèves dits en difficulté ne sont aucunement réparties officiellement : à ce jour, on ne sait toujours pas si elles seront sur une demi-journée à raison de 2 h, le mercredi par exemple, ou de 30 min pendant la pause méridienne communes et des contraintes des locaux...

D'autre part, on peut œuvrer concernant les titulaires postes fractionnés ou à temps de RASED... On peut administrer pour veiller à ce à tenir une infernale

Si l'intérêt de ce dispositif élèves, il l'est sans doute économies à venir sur les aux familles que l'on se difficulté scolaire ? pas seulement. Comptons également sur le développement de la formation continue hors temps scolaire, donc sans besoins de remplacement. Stages filés les mercredis, semaines de stages pendant les vacances, tout est envisageable. Il suffit pour cela de grouper les heures de soutien dans une école, et libérer du temps de formation pour les enseignants d'écoles voisines. Le texte prévoit d'ailleurs que « les enseignants d'école maternelle peuvent être amenés à intervenir auprès d'élèves du cycle 2 à l'école élémentaire »...

Autre modèle d'organisation qui pourrait bien revenir très vite sur la tapis : les EPEP, qui seraient une réponse idéale aux problèmes soulevés par le groupement des services (comment actuellement, obliger les enseignants à intervenir sur d'autres écoles que la leur, par exemple ?) Dans certaines régions, des appels à volontaires pour expérimentation d'EPEP ont d'ailleurs été lancés...

De nouvelles dégradations de nos conditions d'exercice, une non-réponse aux besoins éducatifs des élèves, un trompe-l'œil permanent, le train de réformes poursuit sa course folle !

Dernière minute : sur ce dossier, les syndicats ont été conviés à l'IA de St Lô, le jeudi 10 avril ! Le grand flou...

DÉBAT SUR LA SUPPRESSION DES COURS LE SAMEDI.



jour, avant ou après la classe, peut-être... Tout dépendra des de ramassage scolaire, d'occupation

imaginer la complexité de mise en remplaçants, les personnels sur partiel, les directeurs, les membres cependant faire confiance à notre ces 60 h soient faites partout, quitte comptabilité individuelle.

est loin d'être évident pour les beaucoup plus pour le ministère : postes en RASED ? illusion donnée préoccupe sérieusement de la

comment faire du neuf avec de l'ancien

Pour résoudre l'échec scolaire, il suffirait donc de « bons » programmes et que les enfants des écoles cessent de s'amuser pour commencer enfin à apprendre.

Balayés les programmes de 2002 et le pédagogisme qui seraient la cause de tous les maux de l'école, pour aller (ou revenir) à une conception mécaniste qui privilégie le seul entraînement au détriment de toutes les autres composantes de l'apprentissage et de la compréhension. « *Les connaissances et les capacités s'acquièrent par l'entraînement* » (nouveaux programmes). C'est faire peu de cas de « *la démarche scientifique dans laquelle la question précède le plus souvent l'élaboration d'une nouvelle connaissance.* » (R. Charnay)

Balayées l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté, pour un retour à l'obéissance passive, aux formes extérieures du respect, à l'instruction civique et aux leçons de morales.

Balayées toutes les références scientifiques de ces dernières décennies qui ont permis de faire évoluer les pratiques pédagogiques. « *Ce n'est plus un retour aux fondamentaux de la connaissance, c'est l'ignorance des fondamentaux de l'apprentissage.* » (R. Goigoux)

Les rédacteurs de ce projet ont été guidés par une logique de la progressivité, du simple vers le complexe. Elle aboutit à une incohérence des programmes qui manquent d'ambition dans certains domaines alors que dans d'autres cas, les

objectifs d'apprentissage sont beaucoup trop précoces. Ainsi en est-il de la compréhension du principe alphabétique en fin de grande section ou de l'acquisition des techniques opératoires qui réalisée trop tôt fait obstacle au développement des compétences en calcul mental, essentiel pour la réussite en mathématiques.

On peut s'interroger sur les raisons d'un tel revirement dans les conceptions pédagogiques, et trouver quelques réponses lorsque l'on sait que « *le ministre s'est inscrit officiellement dans cette perspective à la fin d'un séminaire national de groupes qui se disent « antipédagogistes » (SLEEC, GRIP, « Sauver les lettres », etc) (...).* » (A. Ouzoulias)

La liberté pédagogique mise en avant dans ces programmes n'est qu'apparente puisqu'elle est assujettie à l'obligation de réussites quantifiables par évaluation.

La mise en concurrence des établissements et des enseignants se fera au risque de n'enseigner que ce qui est notable. Le retour de la mémoire comme preuve d'apprentissage, bien qu'au détriment du raisonnement, est facilement évaluable.

Elle se fera au bénéfice de l'enseignement privé, le plus capable d'innovation selon le gouvernement, des éditeurs de produits parascolaires et des cours particuliers, vers lesquels les parents inquiets pourraient bien se tourner.

LES PROFS DE PLUS EN PLUS VICTIMES
DE LA VIOLENCE SCOLAIRE.



Consultation sur les nouveaux programmes, rien n'est définitif mais les éditeurs proposent des manuels les intégrant. Dans les nouveaux programmes enseignant rime-t-il avec naïf ?

Les fondamentaux sont-ils primordiaux ?

C'est la question posée par l'association américaine Common Core. Après 20 ans de politique scolaire axée sur les fondamentaux (maths, anglais) elle a relevé les énormes lacunes des jeunes Américains dans le domaine de la littérature, de l'histoire, de la citoyenneté. Ainsi un quart d'entre eux ignore qui est Hitler. Un jeune sur trois ne connaît pas les bases de la démocratie américaine. Or pour Common Core l'école doit aussi former des citoyens.

L'étude fait le lien entre la mise en place du système de tests (l'accountability) systématiques, renforcés par la loi No Child Left Behind, et cette situation. Les enseignants ont en effet été contraints de se focaliser sur les tests, liés au financement des écoles, aux dépens des matières "inutiles". Ainsi de 1998 à 2004, l'horaire d'histoire et d'éducation civique a baissé en moyenne de 22% au bénéfice de l'anglais. Une étude assez intéressante au moment où le système américain fascine.

Source : café pédagogique

CARTE SCOLAIRE 1^{er} degré :

Ca ferme beaucoup, ça ouvre très peu...

Lors du CTPD du 25 mars, l'IA nous a présenté sa carte scolaire pour la rentrée prochaine : une volée de fermeture et quelques ouvertures. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **7 ouvertures de classe dont 2 conditionnelles ; 22 fermetures définitives de classe et 14 conditionnelles**. Sur les autres mesures, on remarquera que, quasiment partout, on rogne ou c'est à enveloppe constante. Enfin deux chantiers ouverts nous semblent très préoccupants :

- les RASED (réseau d'aide et de soutien) et l' AIS
- les RPI (regroupement Pédagogique Intercommunal)

Sur les RASED, le document proposé n'est qu'un tableau de statistiques sans aucun critère social et sans bilan des Rased. Aucune ouverture de poste, là où les indicateurs chiffrés sont par eux-mêmes parlants : les psychologues ont entre 1200 et 2200 élèves sur leur secteur ; les maîtres E entre 600 et 900 élèves et les maîtres G entre 1700 et 4400 !!!

Concernant les CLIS, pour la première fois, on assiste à deux fermetures, sans que l'IA ait une grande visibilité des dossiers en cours à la MDPH (dont les dysfonctionnements sont avérés). Cette mesure va entraîner pour ces élèves des déplacements loin de leur domicile et des effectifs au seuil maxi pour certaines CLIS.

Sur les RPI, on y verra plus clair lors du 1^{er} groupe de travail. Mais on peut craindre une volonté de rationaliser et de centraliser. Tiendra t-on compte des contingences locales ? Comptez sur nous pour vous transmettre toutes les informations.

Pour en finir avec les idées fausses (à l'adresse particulière des PE2)

Il est inutile de rédiger des courriers expliquant votre situation personnelle (naissance d'un enfant, situation du conjoint, achat de maison etc...) pour appuyer votre participation au mouvement. Aucun syndicat ne peut faire valoir ces éléments en CAPD, sauf s'il s'agit d'une situation sociale, médicale... particulièrement difficile.

Il n'existe aucun classement à l'IUFM permettant de départager les postulants au mouvement des PE. Hormis les 5 points attribués aux titulaires, le barème pris en compte est le même pour tous. Son calcul est précisé dans le Bulletin Départemental

www.ac-caen.fr/manche/site/pers/pub/mut/mv08/bd.pdf
Le seul élément intervenant en cas d'égalité de barème est... **la date de naissance !**

CDEN du 27 mars 2008

Non aux programmes...

Lors du dernier CDEN, les syndicats siégeant au CDEN ont proposé une motion contre les « nouveaux » programmes.

Celle-ci a recueilli 16 voix : voix de la FERC-CGT, de la FSU, du SGEN, de UNSA-SE et de Sud Education. Se sont joints à l'appel intersyndical, la FCPE, le conseiller régional et un conseiller général.

Abstention : 3 voix (3 conseillers généraux)

Aucune voix pour !

Sud Education tient à exprimer sa solidarité avec les très nombreuses écoles qui n'ont pas été dupes de cette consultation tronquée et ont renvoyé à leur IEN respectif des courriers de rejet de ces programmes.

Sud Education invite les équipes enseignantes à saisir toutes les opportunités pour informer les partenaires de l'école des divers aspects de ces « nouveaux » programmes tant passés que consternants pour l'éducation des élèves.

et... au financement des écoles privées !

Sur le financement des écoles privées, la préfecture nous a proposé un document comportant des lacunes conséquentes.

L'ensemble des organisations syndicales a bataillé pour que le CDEN n'émette pas d'avis sur un document aussi parcellaire.

L'avis du CDEN n'a pu être recueilli !

Sud Education dénonce cette loi scélérate de financement des écoles privées.

Les autres points évoqués étaient la carte scolaire du 1er degré (cf CTPD), la carte scolaire des collèges et le financement des collèges par le Conseil Général. Les deux derniers chapitres furent balayés très rapidement faute de temps nécessaire.





Base élève

Nos enfants fichés : pourquoi on ne s'en fiche toujours pas !

Malgré le retrait de la référence à la nationalité (obtenu grâce aux nombreuses protestations) nous continuons à demander la suppression du fichier Base-élèves qui porte atteinte au respect des libertés individuelles et notamment à celui du droit au respect de la vie privée.

Base élèves et la multiplication des fichiers

Depuis plusieurs années, le nombre de fichiers informatiques considérés comme indispensables par les autorités politiques est en constante augmentation, alors même que la CNIL a subi une réduction de ses pouvoirs et ses moyens de contrôle, en particulier après la loi du 6/08/04.

Aujourd'hui, force est de constater que la plupart de ces fichiers ont été détournés de leur objectif initial d'outils administratifs pour se transformer en instruments de contrôle social.

Concernant Base-élèves, et contrairement à ce que prévoit la loi informatique du 6 janvier 1978 modifiée (dite loi informatique et libertés), les parents des élèves fichés n'ont reçu aucune information préalable sur l'existence de ce fichier, et par conséquent sur le caractère obligatoire ou facultatif des informations recueillies.

De plus, le droit à la confidentialité sur les informations détenues n'est absolument pas garanti.

Nous estimons que Base élèves porte atteinte aux libertés individuelles et au droit à la vie privée. Ses utilisations peuvent s'avérer liberticides et confirment une politique sécuritaire et répressive que nous ne cessons de dénoncer :

- Parce que Base-élèves est l'introduction d'une logique de fichage de type comptable et non au service des besoins éducatifs des jeunes,
- Parce que certaines informations demandées - strictement privées, comme par exemple la situation familiale, le suivi dans une structure d'accueil de soins ou d'accueil social pour les enfants en difficulté- représentent un risque de dérive éventuelle dans leur divulgation ou utilisation,
- Parce que nous nous inquiétons de l'introduction d'une centralisation nationale de ces données : cette centralisation est motivée par le besoin de statistiques plus efficaces, et les noms des enfants restent en principe anonymes, mais si l'administration en a besoin, elle disposera des informations et sera la seule à gérer la base dans la plus totale opacité,
- Parce que nous refusons une société où les individus seraient mis en fiche dès le plus jeune âge,
- Parce nous pensons que les familles doivent pouvoir continuer à faire confiance à l'école,
- Parce que nous n'acceptons pas que ces fichiers se mettent en place en absence de tout débat public et en transgressant le contrôle démocratique des citoyens,
- parce que nous rejetons un fichier qui comporte des risques de croisement avec d'autres fichiers (police, justice...).

Des pistes pour résister, s'opposer...

INFORMER les collègues, les parents d'élèves, les élus, l'ensemble des citoyens.

SIGNER ET FAIRE SIGNER la pétition du CORRESO

<http://petition.bigbrotherawards.eu.org/signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves>

REFUSER d'entrer dans le dispositif et le faire savoir à l'administration en associant l'ensemble de l'équipe pédagogique (et pas seulement la direction).

DENONCER la dérive des missions des animateurs TICE, dont un temps considérable est consacré à l'installation de BE, au détriment de leurs missions pédagogiques d'aide aux collègues en matière d'utilisation de l'informatique en classe.

REFUSER de renseigner certains champs au motif de discrétion professionnelle en rappelant les « obligations morales » définies par nos « missions » : nous n'avons pas à transmettre d'informations concernant la vie privée des enfants.

NEUTRALISER certains champs, obligatoires ou non, en attribuant la même caractéristique à toutes et tous les élèves.

- formuler de manière vague les renseignements sur les élèves, de manière à ne pas faire état de leur vie

- formuler de manière vague les renseignements sur les élèves, de manière à ne pas faire état de leur vie privée.

savoir qu'il n'est pas trop tard pour refuser : même déjà installé, Base-élèves ne peut fonctionner que si les informations y sont mises à jour régulièrement.

PROPOSER une motion en conseil des maîtres et conseil d'école.

La demander à Sud Education Manche.



« Pièces jaunes. »

Aux dernières stratégies exécrables du ministère de l'éducation (service minimum ; stage de remise à niveau et rappel des retraités), quelques collègues ont eu des réponses que, nous Sud Education, ne pouvons que blâmer. Signe des temps, face à des attaques incessantes du service public, certains oublient très rapidement les intérêts collectifs et entretiennent des complicités, pour certaines non réfléchies.

Droit de grève : et moi, et moi...

Sur le service minimum (volonté de casser le droit de grève), dans la Manche, quelques dizaines de maires ont signé le protocole. La grande majorité des élus l'ont rejeté. Surprise de voir dans la liste des signataires, l'édile d'une commune par ailleurs directeur de l'école communale. A-t-il choisi de flatter ses tuteurs politiques plutôt que de défendre les intérêts de l'école ?

L'autre élément de confusion réside dans les esprits de quelques enseignants travaillant les jours de grève et versant une partie de leur salaire à des oeuvres caritatives. Surprenant de constater l'immédiate et large médiatisation de leur action sans qu'eux-mêmes ne s'interrogent sur les desseins de celle-ci.

Stage de remise à niveau... de son porte-monnaie !

Concernant les stages de remise à niveau, une centaine d'enseignants (sur 2400) se sont portés volontaires, occultant toutes les critiques à ces stages. Faut-il leur rappeler que les chronobiologistes préconisent des vacances, même et surtout aux élèves en difficultés ? Doit-on leur rappeler qu'aucun pédagogue, même émérite, ne peut en 15 heures remettre à niveau un élève ? Ont-ils conscience du soutien inexistant du Rased en cycle3 et d'être complices du futur démantèlement de ceux-ci ? Des effectifs trop lourds ? A eux d'y réfléchir !

Une task-force pour une sale besogne...

Enfin, face à une crise aiguë des remplacements en Ille et Vilaine et en Seine Maritime, les IA ont invité les retraités à reprendre le collier. Seuls quelques retraités ont répondu discrètement. Oubliant que ce gouvernement supprime des milliers de postes chaque année, réduit drastiquement le nombre de postes aux concours et par là-même génère les crises actuelles et futures du service public, omettant la volonté d'allonger la durée de travail, les attaques sur le droit à la retraite et du travailler plus pour gagner plus !



Ces ridicules « arrangements » ont-ils conscience qu'ils collaborent aux politiques de destruction de l'éducation nationale ? Face à un programme dont l'objectif proclamé est l'éradication de tout projet collectif, de tout lien social, c'est une attitude inverse qu'il nous faut adopter : du courage et de la lucidité sont nécessaires pour organiser les ripostes unitaires, collectives et réaffirmer nos idéaux...

ps : cf les articles plus développés sur les stages et le service minimum dans les derniers journaux Sud.

Réunions d'information syndicale

CHERBOURG

MERCREDI 7 mai à 14h - salle Chantereyne

COUTANCES

MERCREDI 14 mai à 14h - Salle de la mairie

GRANVILLE

MERCREDI 14 mai à 14h salle Perle, Bazeilles, rue du Roc (à côté du FJT du Roc) à 14h

AVRANCHES

MERCREDI 21 MAI : Longraye n°10 place du marché à 9h00.



MOUVEMENT

2008 - 1^{er} DEGRE

Calendrier

5 mai 2008 : CAPD 1^{er} mouvement

**Contactez les
élus de Sud
Education**

... Second degré ...

Lycée Tocqueville : Etat de catastrophe « naturelle »

La DHG (dotation horaire globalisée) attribuée pour l'année 2007-2008 entraînerait la suppression de 8,5 postes au lycée, 1 poste au lycée professionnel auxquels s'ajouterait la suppression d'un poste administratif.

Les enseignants de Tocqueville, avec les administratifs, se sont réunis en AG et ont décidé un boycott du Conseil d'Administration devant se dérouler le 12 février. Le soir de la tenue de ce CA, les personnels ont accompagné leurs représentants qui ont lu une motion dénonçant la faiblesse de la DHG et ses conséquences et se sont retirés, soutenus par les parents d'élèves, les élèves et les élus de la commune de Cherbourg (il n'y avait pas de représentants de la Région).

Les personnels se sont également mis en grève le jeudi 14 février (à plus de 60% pour les enseignants).

Une délégation d'enseignants a été reçue par Mme Hotyat, MM.Thurat et Pélizzari. Elle n'a rapporté de Caen aucun élément positif : « Le nombre d'élèves chute de 14%, le nombre de postes de 8,5 %, qu'ils ne se plaignent pas » a dit en substance Mme le Recteur aux journalistes.

Le Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) se tiendra le 31 mars, c'est dans cette instance que se décident les créations et suppressions de postes.

A présent, que faire ? Se résigner comme certains de nos collègues ? Lutter pour obtenir des moyens, au détriment d'autres établissements ? Se battre au nom de tous, sachant que les « tous » en question ne se mobilisent pas ?

Nous devons agir tous ensemble, seule une action forte, concertée et déterminée pourra amener à un changement d'attitude des « décideurs ». Les tergiversations, les attermoissements de 2003 ne sont plus de mise. Nous devons lutter pour gagner et donc aller jusqu'au bout...

Bis repetita..

Lors de sa première convocation de l'année scolaire, le CA du lycée Tocqueville de Cherbourg a eu à se prononcer sur la convention Lycée-Région au sujet de l'occupation des locaux et de la mise à disposition des personnels d'entretien. Le « projet » de convention présenté comportait à l'article 4.2.3. une disposition enfreignant le droit du travail ; en effet, elle stipule que le lycée pourrait embaucher des personnels précaires de droit privé, pour occuper des postes de fonctionnaires affectés à des tâches déjà existantes. Ce qui est interdit. Le représentant de la région, qui siégeait ce jour-là, s'est effectivement ému de cette disposition (qu'il n'avait pas lue). Le CA a donc rejeté cette convention.

La région n'a jugé bon ni de supprimer, ni de modifier, ni d'amender, ni de justifier, ni même de parler de cet article.

Mercredi dernier (26 mars), le CA a eu à se prononcer sur cette convention, elle n'avait pas changé d'un mot. Le CA l'a rejetée à nouveau.

Tocqueville fait figure, une fois de plus, d'irréductible gaulois comme le lycée Fresnel de Caen. Tous les autres établissements de la région ont signé cette infâmie, l'ont-ils seulement lue ?

MOUVEMENT INTRA 2008 2nd DEGRE

Calendrier du Mouvement intra (saisie et consultation sur SIAM)

Du 7 mai au 21 juin 2008 : Consultez votre bareme retenu pour le projet de mouvement intra.

Du 27 juin au 31 août 2008 : consultez le résultat de votre demande de mutation

**Contactez les élus de
Sud Education**



**"Jouissons
sans
entraves !"**

Mai 68

... Second degré ...

La casse du statut est déjà en chantier.

La casse du statut commence par la formation initiale

Trois documents récents¹ laissent percevoir quelles sont les orientations possibles du gouvernement quant à la disparition des statuts. Il n'y a aucune mention des élèves : ce qui importe pour les auteurs de ces trois documents, c'est de proposer des solutions radicales de transformation du système, dans le cadre affirmé d'une harmonisation européenne.

L'objectif avoué : développer la concurrence.

Première étape, la formation

Création d'un master professionnel « métiers de l'Education et de l'Enseignement » au sein des universités, dont la 5ème année verrait les stagiaires (pardon, les étudiants) travailler à mi-temps pendant toute l'année scolaire dans les établissements scolaires, pour le plus grand bénéfice des finances de l'Etat. Il y aurait évidemment une sélection à l'entrée en master (les directeurs d'IUFM proposent même une double sélection, à l'entrée en master 1 puis à l'entrée en master 2, histoire de bien développer le bachotage).

Deuxième étape, le recrutement.

A minima, ils proposent d'alléger les concours, de créer des CAPES bivalents, voire polyvalents (suite logique du Master des métiers de l'enseignement !), de régionaliser les concours du 2nd Degré. Mais c'est insuffisant pour eux ; le rapport Pochard est explicite : on pourrait se passer de tout concours et se contenter de l'établissement d'une liste d'enseignants à recruter par l'instance locale (Rectorat, IA, BEC, circonscription du 1er degré, ce n'est pas très précis) parmi les titulaires du master, correspondant aux besoins (enfin, leurs besoins !). Ou même troisième hypothèse, la possibilité que les titulaires du master fassent acte de candidature auprès des établissements, circonscriptions etc et passent un entretien d'embauche (auprès du DRH ?). Il faudrait cependant, ajoute Pochard sans rire, fixer des règles nationales.

L'ouverture à la concurrence s'accroît puisque les ressortissants de l'UE titulaires d'un master pourront postuler aux postes d'enseignants en France.

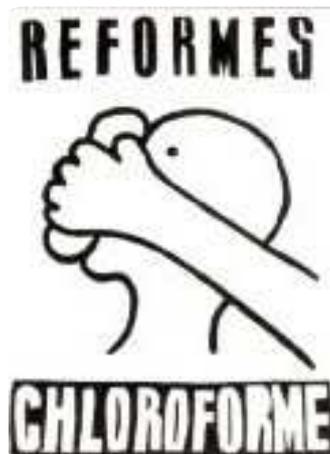
Dans aucun de ces rapports, les mots "fonctionnaire d'Etat" n'apparaissent : sous quelles formes seront recrutés les futurs collègues ? Probablement en CDI pour respecter l'harmonisation européenne.

Troisième étape : pas de formation, pas de statut

Mais ce n'est pas assez, et le rapport propose aussi le recrutement de « professeurs associés », recrutés pour une durée limitée, éventuellement à temps partiel, et sans aucune condition de diplôme. Le développement de la précarité, il est vrai que le Ministère le connaît déjà.

Le rapport Pochard préconise la promotion de jeunes issus des zones difficiles où les enseignants ne veulent pas rester, par l'attribution de bourses après la troisième (« On renforcerait ainsi le vivier d'enseignants issu de la promotion sociale et dont on peut espérer qu'ils constitueraient une population plus stable dans les académies fuies aujourd'hui par les néo-titulaires. ») Belle perspective pour les jeunes des ghettos de s'y voir confinés dans le rôle de grands frères pompiers.

Même si le recrutement par concours est imparfait, il permet un traitement égal des candidats et garantit l'accès à la fonction publique. SUD éducation, dans l'unité, appellera les personnels à se mobiliser devant toute remise en cause des statuts.



¹ Il s'agit du rapport Pochard de janvier 2008 (chapitre II.3, comment recruter et former les enseignants), du rapport Geoffroy d'octobre 2007 sur l'intégration des IUFM au sein des universités, et du texte de la Conférence des Directeurs d'IUFM de novembre 2007 intitulé *certification, formation, recrutement pour les métiers de l'enseignement*.

... Second degré ...

« Demerden Sie sich ! »

Aperçu des DGH 2008-2009

Constat effrayant dont on vous évitera la litanie chiffrée. Partout la même chose : dotations horaires en peau de chagrin, traduction : de moins en moins d'heures postes, de plus en plus d'heures supplémentaires pour TOUT faire et surtout en FAIRE PLUS.

Alors, évidemment, on ferme des postes, on bourre les classes, on diversifie de moins en moins et, pourtant, on nous demande de la vie de classe, des itinéraires de découverte, des travaux personnels encadrés et quoi d'autre encore?... On voudrait bien, on voudrait même beaucoup. On connaît le principe de la pénurie avec laquelle il faut tout faire.

Alors, alors, alors ...

Il va falloir penser à REAGIR. Ou plutôt arrêter de penser et RE-AGIR. Comment ? Quelques pistes : refuser tout ce qui peut l'être pour montrer vraiment qu'on existe – encore - et qu'on n'est pas contents. Ne pas se montrer aux conseils de classe ? refuser toutes les heures supplémentaires qui peuvent l'être ? ne pas effectuer la saisie informatique des résultats ?...

Toute idée sera la bienvenue à condition d'avoir un potentiel de nuisance avéré.

Et vite, très vite, car la liquidation de l'enseignement public, de ses personnels, de ses élèves, est à l'ordre du jour : voir rapport OCDE, commission Pochard (version verte, la version blanche étant à paraître en mai).

Dernière minute suite au CTPD du 01/04/08 : sur les 56 collèges de la Manche, seuls 12 ont voté contre leur DGH, ce qui semble bien peu au vu de la situation ! Mais il faut savoir que l'abstention laisse un boulevard à l'administration qui ne manque pas de voter pour ; aussi, il est très important que, systématiquement, une **motion** accompagne le vote, seule trace explicite et concrète de la volonté des représentants des personnels, des parents et des élèves.



Elections prud'homales 2008

Le 3 décembre 2008
les élections prud'homales
auront lieu
pour les personnels de droit privé (CAE, CAV, Vacataires...)

VOTEZ !

PRESTATIONS SOCIALES :

droits des Assistants d'Education et autres personnels non titulaires

Les droits sociaux de tous les personnels de droit public du primaire au secondaire sont gérés au niveau départemental (prestations départementales, PIM, CESU...).

Pour connaître et faire valoir vos droits, sollicitez les assistants sociaux au service des personnels.

Pour avoir les infos allez sur le site de l'Inspection Académique !



... Info générale ...

Le rapport Pochard contre le métier d'enseignant !

Le rapport Pochard sur la redéfinition du métier d'enseignant présente une grande cohérence avec l'ensemble des réformes menées actuellement dans l'éducation nationale et dans la fonction publique en général. Il s'inscrit lui aussi dans une logique d'économie budgétaire et de destruction du service public. Il s'attaque d'abord au statut de fonctionnaire de l'enseignant, en prônant une autonomie pédagogique plus grande des établissements et leur mise en concurrence.



Dans un cadre qui devient de plus en plus local, comment penser les carrières et mutations des enseignants (cette évolution vers une gestion décentralisée et managériale des personnels date du ministère Allègre) ? Cela s'accompagne aussi d'un renforcement du contrôle hiérarchique notamment celui du chef d'établissement, qui devient de plus en plus un chef d'entreprise soucieux de résultats. Enfin, le métier serait redéfini en dehors de la seule discipline enseignée : on aurait un temps de cours annualisé auquel s'ajouteraient des activités d'accompagnement des élèves (soutien, orientation, projets...) payées en heures supplémentaires. Ce cadre exclut toute négociation et revalorisation des salaires, mais reconnaît la perte de pouvoir d'achat des enseignants ; il est

insupportable que la seule solution envisagée soit une augmentation du temps de travail ! Si l'on considère que les missions d'accompagnement des élèves, de travail en équipe etc font partie du métier d'enseignant, elles doivent alors être intégrées dans leur temps de travail. Ce rapport est très inquiétant car il montre une volonté claire de changer l'identité professionnelle des enseignants, en cassant leur statut de fonctionnaire d'état, en les soumettant à un contrôle hiérarchique très fort, en refusant toute revalorisation des salaires mais en incitant à une augmentation du temps de travail.

Dernière minute : menace sur le statut de fonctionnaire

POURQUOI DES EMBARCHES
EN ODD ?



Le gouvernement a remis aux organisations syndicales et au parlement, pour avis, un projet de loi "relatif à la mobilité et aux parcours dans la fonction publique". Dans les faits, cette loi permettrait de mettre en cause la garantie de l'emploi des agents de l'état. Il n'est pas possible de licencier un fonctionnaire (sauf en cas extrêmement rare et grave de radiation), mais par le biais de cette loi, il serait possible de le mettre en chômage technique et sans indemnités. En effet, en cas de "redéploiement" d'une administration, il reviendrait au salarié lui-même de trouver un autre poste, au terme de deux ans de formation professionnelle. S'il ne trouvait pas de reclassement ou n'acceptait pas les offres proposées, il serait alors mis en disponibilité sans versement de salaire. Le texte prévoit par ailleurs un recours possible aux entreprises d'intérim pour assurer la continuité du service public. C'est encore une fois par ce genre de mesure que l'on grignote peu à peu des statuts qui paraissaient solides !

SOYONS RÉALISTES, DEMANDONS L'IMPOSSIBLE !

**Exigeons une hausse des salaires, pensions,
allocations... de + 174% !!!**

Page 10 - avril 2008

Permanence

Jeudi :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse : Maison des

syndicats,

54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg

Courriel :

education.sud.manche@wanadoo.fr



Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :

l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la
fédération Sud Education :

www.sudeducation.org

**Syndiquez-vous
pour l'année 2007/2008
Rejoignez SUD**

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM :

Prénom

.....

Adresse personnelle :

.....

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Corps :

Discipline :

Etablissement (école, collège, lycée, université...)

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2007-08 :

.....

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils
seront encaissés le 30 avril, le 31 mai 2008 et le
30 juin.

*Merci aux dessinateurs de Mai 68 et à Cabu,
Charb, Faujour, Plessin...*

- - - Adhérez à Sud Education ! - - -

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés à
Sud Education Manche
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg

Sud Education Manche : à diffuser, "photocopiller", afficher,
découper, plier, recopier, collectionner, colorier, critiquer...